

Élaboration des plans de formation continue des personnels 2018-2019

Axes méthodologiques et axes prioritaires

Service pédagogique
Document présenté au COPICEM du 6 juin 2017

Document du 6 juin 2017

Axes méthodologiques

1. L'identification des besoins de formation de tous les personnels est indispensable et doit être prise en compte dans l'élaboration des formations : la cellule de formation continue est une instance obligatoire dans chacun des établissements. Elle constitue un élément essentiel dans la professionnalisation de tous les personnels ;
2. L'approche intercycles et inter-degrés est privilégiée dans l'organisation des formations ;
3. les actions de formation continue (hybrides, à distance, en présentiel) sont prioritairement assurées par les personnels formateurs de l'AEFE : EMFE, EEMCP2, CPAIEN, IEN, IA-IPR, chefs d'établissement, directeurs administratifs et financiers, personnels du siège .

Axes prioritaires

1. S'appropriier et mettre en œuvre les orientations institutionnelles ;

- renforcer les savoirs fondamentaux dans le premier degré ;
- renforcer la politique des langues au sein du réseau ;
- former au et par le numérique pour des usages pédagogiques innovants au service de la réussite des élèves.

2. Accueillir et accompagner les élèves dans une école inclusive :

- former des personnels enseignants, éducatifs et administratifs à la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers ;
- améliorer le climat scolaire et la politique éducative dans l'établissement :
 - optimiser la vie scolaire et la vie associative, le fonctionnement des instances, la représentation des élèves, la qualité de vie des élèves dans l'établissement ;
 - renforcer les relations avec les parents ;
 - développer le sport scolaire, encourager des pratiques individuelles et collectives diversifiées, favoriser l'implication des élèves et parents dans les associations sportives.

3. Accompagner à la prise de poste et former tous les personnels nouvellement arrivés dans le réseau (néo-recrutés) ;

4. Former les personnels administratifs et d'encadrement au pilotage, et à la gestion administrative et financière pour une bonne gouvernance des établissements ;

5. Sûreté et sécurité :

- former les personnels à la sûreté et à la sécurité des établissements ;
- former tous les personnels aux premiers secours.